EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/07 de la Municipalité, du 19 mars 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.-, y compris frais de personnel interne et intérêts intercalaires, pour la rénovation du bâtiment de Chauderon 25 ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit sur les rubriques 322, respectivement 331 des Services partagés des SIL.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON VAUD

Le secrétaire :

580